

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

# COMMUNE DE LABASTIDE-SAINT-SERNIN

**REVISION**

P.L.U. arrêté le 15 mars 2004

P.L.U. approuvé le 31/01/2005

---

## PLAN LOCAL D'URBANISME

---

**PROJET D'AMENAGEMENT ET  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE**

LABASTIDE SAINT SERNIN est une commune de la deuxième couronne de l'agglomération toulousaine.

Le noyau villageois qui s'étire le long de la rue Jean Pascal oppose sa forme urbaine, caractéristique d'une longue période à forte dominante rurale, aux tissus pavillonnaires récents formés sur une courte période. La croissance des dernières années, encouragée par une offre foncière et une demande importantes, pose à la commune le problème de l'adaptation de ses équipements de superstructure et d'infrastructure. La commune entend maîtriser le rythme et l'importance de ses investissements et en révisant le P.O.S., coordonner ce développement quantitativement et qualitativement.

Le projet d'aménagement et de développement durable retient 5 orientations générales.

- *Maîtriser le rythme du développement*
- *Renforcer le noyau villageois*
- *Valoriser la traversée du village*
- *Développer un réseau de liaisons piétonnes et cyclistes en direction des équipements de haute fréquentation et des espaces naturels*
- *Préserver les espaces naturels de qualité*

## *1 - Maîtriser le rythme de développement*

La forte poussée de la construction par l'intermédiaire d'opérations importantes de lotissements durant les toutes dernières années a provoqué un engorgement de certains équipements collectifs, notamment le groupe scolaire récemment construit et la station d'épuration. La commune entend désormais maîtriser ce rythme de la construction neuve.

- **Maintenir fermées à l'urbanisation les zones insuffisamment ou non desservies.**

Les zones à urbaniser concernées devront pouvoir être ouvertes à l'urbanisation en fonction de la mise à niveau des équipements.

- **Structurer l'agglomération**

Il s'agit d'assurer de meilleurs déplacements dans l'agglomération tant pour les déplacements automobiles que cyclistes ou piétons, en rattrapage d'une situation existante et en organisation préalable des quartiers nouveaux.

Il s'agit plus spécifiquement :

- + de faire du site de Largentière un élément fort du fonctionnement du village et du renforcement de son noyau ancien
- + de permettre au site de l'Enclos de jouer pleinement son rôle de liaison urbaine avec le reste du village et le rattachement du groupe scolaire
- + d'intégrer les sites dits du village et de Matrimonis à leur environnement urbain.

## *2 - Renforcer le noyau villageois*

La petite centralité qui s'exprime dans la rue Jean Pascal est l'héritage du passé. Elle demande à être renforcée par une densité d'habitation, par des services et commerces nouveaux.

- **Le site de Largentière en appui du centre**

Par sa situation et sa dimension, le site de Largentière est appelé à jouer un rôle essentiel dans le devenir de l'agglomération. Son aménagement est porteur d'un enjeu essentiel.

C'est dans ce cadre que les équipements collectifs centraux devront trouver une extension.

- **Marquer l'entrée du centre-bourg**

par l'aménagement du carrefour de la rue Jean Pascal et la RD 20.

### *3 - Valoriser la traversée du village par la RD 20*

- **Poursuivre les aménagements de sécurité**

Il s'agit :

- + de limiter la vitesse des véhicules par des aménagements spécifiques (dont le carrefour avec la rue Jean Pascal)
- + de sécuriser les déplacements piétons sur certains tronçons de la voie

- **Traiter les espaces libres et les clôtures avec un souci de valorisation du paysage de la voie.**

Les clôtures sont des éléments déterminants du paysage de la RD. Il convient de leur faire jouer pleinement leur rôle de sa mise en valeur.

### *4- Développer un réseau de liaisons piétonnes et cyclistes en direction des équipements de haute fréquentation et des espaces naturels*

Les objectifs sont :

- + d'assurer la sécurité et la commodité des déplacements notamment dans les relations avec l'école, le noyau villageois et les équipements de sports.
- + de diminuer les déplacements automobiles internes à l'agglomération
- + de participer à la réalisation intercommunale d'un réseau de chemins piétons

### *5 - Préserver les espaces naturels de qualité*

Les bois qui couvrent une partie importante du territoire, au sud, feront l'objet d'une protection et sont appelés à jouer un rôle important dans le cadre du réseau intercommunal de chemins de randonnées.

La rive sud du Girou pourra être rendue plus accessible dans le cadre de la réalisation du réseau de chemins de randonnées.

Le secteur à urbaniser de l'Enclos qui jouxte le bois devra intégrer ce voisinage à son aménagement.

**PLAN LOCAL D'URBANISME**

PROJET D'AMENAGEMENT ET  
DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Schéma d'organisation

Karl PETERSEN - 21 chemin de Gabardie - 31200 TOULOUSE

LEGENDE

-  Extension agglomérée
-  liaison automobile
-  liaison piétonne
-  Equipement collectif
-  Groupe scolaire
-  Terrains de sport
-  Traitement des abords de la RD 20
-  Aménagement carrefour
-  Zone inondable
-  Espaces boisés protégés

